

**Dimanche 24 octobre 2021**  
**LACOURT ST PIERRE**

**8h30 – 17h30**

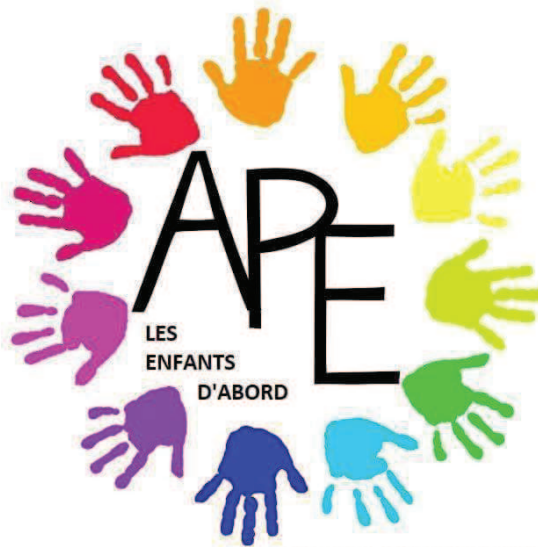
**Salle des fêtes**

**BOURSE**  
**JOUETS,**  
**VETEMENTS d'enfants**  
**MATERIEL DE PUERICULTURE**

**6€ la table**  
**1€ de plus**  
**emplacement portant**  
**Table d'environ 2m**  
**Café offert pour**  
**les exposants**



**ENTREE**  
**GRATUITE**



Ecole des petits éclusiers de Lacourt-saint-Pierre

Inscription  
validée avec  
le paiement

Buvette  
Restauration  
rapide  
sur place



**Plus d'infos et inscription :**  
**email [apelesenfantsdabordu82290@gmail.com](mailto:apelesenfantsdabordu82290@gmail.com) ou tél 0624532744**  
**APE « Les enfants d'abord » École de Lacourt St Pierre**  
**Allée des Marronniers 82290 LACOURT SAINT PIERRE**

## **Règlement intérieur.**

*Extrait de l'article L310-2 du code du commerce*

**Article 1 :** La manifestation est organisée par les membres de l'association des parents d'élèves de l'école les petits éclusiers de Lacourt Saint Pierre, sous couvert de la mairie de la commune car la manifestation est inférieure en superficie à 300m<sup>2</sup>. Cette journée permettra le déballage de toutes sortes de jouets et de vêtements, avec la possibilité de vendre ou d'échanger dans une ambiance conviviale.

**Article 2 : Au cours de la manifestation sont autorisés** : les transactions sous formes de ventes ou d'échanges de jouets anciens ou modernes ou des articles de collections de puériculture ainsi que des vêtements enfants et articles de grossesses, CD ou DVD ainsi que des livres qui touchent au monde de la jeunesse et le mobilier de chambre.

**Ne sont pas autorisés** : les articles neufs dans leurs emballages d'origines ainsi que des lots d'articles identiques.

**Sont formellement interdit à la vente** : les pétards et artifices de toutes sortes.

**Article 3 :** Seront considérés comme « exposants » : les personnes majeures qui auront dûment rempli et signé le bulletin d'inscription ci-joint et qui l'auront retourné, accompagné de la photocopie de la carte d'identité et du règlement en espèces ou en chèque à l'ordre de l'APE Les enfants d'abord. Il ne sera pas procédé au remboursement en cas de l'annulation de l'exposant.

**Article 4 :** Les places sont limitées et les inscriptions se feront dans l'ordre d'arrivée des bulletins. L'emplacement des exposants sera défini en avance. La mise en place s'effectuera le matin même de la manifestation entre 7h30 et 8h30.

**Article 5 : L'exposant s'engage à garder son stand ouvert de 8h30 à 17h30**, cette période étant celle du début et de la fin de la manifestation, et il en assurera le gardiennage.

**Article 6 :** l'exposant est seul responsable de son étalage. L'organisateur se dégage totalement de toutes responsabilités en cas de vol ou de détérioration des objets appartenant à l'exposant. L'exposant déclare renoncer à tout recours contre les organisateurs de la manifestation en cas de dommages matériels ou physiques causés à son préjudice dans l'enceinte de la manifestation. Les exposants doivent être titulaires d'une assurance de responsabilité civile en cours de validité.

**Article 7 :** les animaux ne sont pas acceptés.

## **BULLETIN D'INSCRIPTION (*Inscription validée avec le règlement*)**

**NOM - PRENOM :**.....  
Né(e) le ..... à..... département.....  
Adresse.....  
Code Postal ..... Ville.....  
Carte d'identité / Passeport n°.....photocopie obligatoire à joindre  
Adresse mail .....  
Téléphone .....

Je soussigné(e).....atteste sur l'honneur de ma non participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

Je certifie également ne pas être commerçant et vendre des objets qui sont ma propriété et n'ont pas été achetés dans le but de revente.

Fait à..... Le.....

TARIF : (table d'environ 2m fournie ainsi que la chaise, portant non fourni)

..... TABLES x 6€ = .....

..... EMPLACEMENT PORTANT x 1€ = .....

Règlement en espèces ou chèque à l'ordre de l'APE Les enfants d'abord, à déposer dans la boîte aux lettres de l'APE à l'école de LACOURT ST PIERRE

J'atteste sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement intérieur et en approuver les termes.

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :